

Les sources de fonds qui peuvent servir à l'achat d'une rente

Pour les rentes agréées :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- REER immobilisé
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Régime de retraite agréé (RRA)
- Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR immobilisé)
- Fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit)

Pour les rentes non agréées : La rente non agréée peut être de deux types : prescrite ou non prescrite. Comme la rente prescrite permet un report d'impôt, les diverses règles fiscales imposent plus de restrictions aux dispositions des polices. Consultez votre conseiller pour de plus amples renseignements.

La longévité est à la hausse : nous vivons plus longtemps grâce à un meilleur style de vie et aux progrès médicaux.

Nous vous offrons :

Du choix

Nous offrons une vaste gamme de rentes agréées et non agréées ainsi qu'un excellent choix d'options :

- Rentes immédiates ou différées
- Rentes indexées
- Rentes certaines ou viagères (sur une seule tête ou réversibles)
- Rentes viagères, incluant rentes temporaires, avec ou sans annuités certaines
- Police sur deux têtes pour les rentes non agréées

Des avantages

- Une protection contre les créanciers¹ dans certaines circonstances, sous réserve de la désignation d'un bénéficiaire privilégié.
- La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada est membre de Assuris. Plus de renseignements concernant la protection fournie par Assuris peuvent être obtenus à www.assuris.ca ou dans sa brochure, que vous pouvez vous procurer auprès de votre conseiller ou d'Assuris à l'adresse info@assuris.ca ou en téléphonant au 1-800-268-8099.

De la souplesse

Nous offrons diverses options d'indexation pouvant répondre à des besoins de croissance du revenu et de protection contre l'inflation. Dans le cas des rentes indexées sur l'indice des prix à la consommation (l'IPC), votre revenu peut augmenter tous les ans, pendant la période d'ajournement ou après la date d'entrée en jouissance. De plus, les versements de rente peuvent être convertis en dollars US et déposés dans votre compte bancaire aux États-Unis.

D'excellents rendements

Nous offrons des taux et des versements de rente compétitifs.

¹ Comme la protection contre les créanciers ne s'applique pas dans certaines situations, il est recommandé aux titulaires de police de consulter un conseiller juridique pour savoir s'ils ont droit à ce type de protection.

Retraite Investissements Assurance

Solutions d'investissements

Tout sur les
**rentes
traditionnelles**
de la Standard Life

À bientôt.

www.standardlife.ca

Bonjour.

À la retraite, est-ce que votre conjoint et vous-même pourrez compter sur un revenu régulier à vie? Cette préoccupation a accru la popularité des rentes parmi les retraités en tant que choix de revenu de retraite. Pourquoi? Parce qu'une rente consiste en une série de versements réguliers qui procurent un revenu de retraite stable et sûr, tout en vous offrant un report d'impôt sur l'actif de votre régime agréé.



Vos versements de rente peuvent constituer la base de votre revenu de retraite. Ainsi, vos besoins fondamentaux seront satisfaits sans les soucis associés aux placements plus complexes ou plus aléatoires.

Quel type de rente vous convient?

Bien qu'il existe plusieurs types de rentes, l'élément clé qui les distingue est le suivant : la rente a-t-elle une durée fixe ou vous garantit-elle un revenu à vie?

Si vous voulez jouir d'une sécurité absolue tout au long de votre vie, la rente viagère est votre meilleur choix. Demandez-vous d'abord si vous pensez vivre plus de 90 ans. Cette possibilité est plus forte que vous ne le croyez.

Vous avez le choix...

Type de rente	Vos avantages
Rente viagère	<ul style="list-style-type: none">• Un revenu régulier à vie• Disponible pour une seule personne ou conjointement (rente réversible)• Avec ou sans annuités certaines• Options remboursement capital-vie (pour les rentes sur une seule tête) et rente capital-vie offertes
Rente certaine	<ul style="list-style-type: none">• Revenu fixe garanti pour une période déterminée
Rente temporaire (polices non agréées seulement)	<ul style="list-style-type: none">• Revenu versé, de votre vivant, pendant une période déterminée• Disponible pour une seule personne ou conjointement (rente réversible)• Avec ou sans annuités certaines
Rente différée	<ul style="list-style-type: none">• Souscription d'une police de rente différée (une rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans) comportant une option de transformation en FERR à compter de l'année au cours de laquelle vous atteindrez l'âge limite fixé par la loi pour l'échéance des régimes d'épargne enregistrés ou dans les sept ans suivant la date de constitution de la rente, selon l'échéance la plus rapprochée. Si vous décidez de ne pas transformer la rente en FERR, les versements de rente débutent automatiquement à la date d'entrée en jouissance de la rente prévue par votre police.

En prenant sa retraite à 65 ans, près d'une personne sur trois peut s'attendre à dépasser l'âge de 90 ans. Pour un couple, la probabilité que l'un des deux conjoints vive au-delà de 90 ans est d'environ 60 %.¹

Quel type de revenu vous convient?

Quelle que soit la rente choisie – rente certaine, rente viagère avec ou sans annuités certaines – plusieurs possibilités vous sont offertes pour le versement du revenu :

Type de revenu	Versement du revenu
Nivelé	<ul style="list-style-type: none">• Rente de base, d'utilisation courante• Le revenu est fixe pour toute la durée de la rente
Croissant	<ul style="list-style-type: none">• Le revenu augmente chaque année selon un pourcentage fixe (plafonds annuels des augmentations : 4 % pour les rentes agréées et 6 % pour les rentes non agréées)
Indexé	<ul style="list-style-type: none">• Le revenu augmente chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC)• Les versements peuvent être indexés pendant la période d'ajournement ou après la date d'entrée en jouissance (la durée maximale d'ajournement est de 10 ans)

¹ Table de mortalité 2000 de la Société des actuaires